



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Meyrin.

du 15 novembre 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis de la commune de Meyrin du 21 février 1972 ;

vu le préavis des archives d'Etat du 3 octobre 1972 ;

vu le préavis du cadastre ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

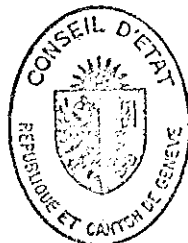
1. Promenade des Champs-Fréchets à l'artère sans issue, partant de la rue des Lattes.
2. Promenade des Artisans à la promenade reliant l'avenue de Vaudagne à la promenade des Champs-Fréchets.
3. Rue des Bugnons à l'artère reliant la rue des Vernets à la rue des Lattes.
4. Rue des Lattes à l'artère reliant l'avenue de Vaudagne à la rue des Bugnons.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er décembre 1972.

* * * * *

Communiqué à :

- Travaux 4 ex.
- Police 2 ex.
- Intérieur 2 ex.
- Sautier 3 ex.
- Cadastre 1 ex.



Handwritten signature
Certifié conforme
le *15* novembre 1972
le *Président* du Conseil d'Etat: